

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES  
ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS**

**Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le 30 janvier 2025**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Maude Bellefeuille  
Amy Clarke  
Alexandra Coulombe  
Émilie Deslauriers  
Tania Madore  
Ali Meghoufel  
Lise Paquet  
Nathalie Picard  
Stéphanie Veilleux  
Karine Chouinard, parent substitut

**PARTICIPAIT ÉGALEMENT**

Sandra Thibeault, directrice

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :**

Frédéric Racicot

**I. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1** La directrice, Madame Thibeault, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h46.
- 1.2** Présentation d'un nouveau membre au conseil d'établissement. Émilie Deslauriers, nouvelle technicienne du service de garde qui a débuté ce lundi. La nouvelle technicienne du retour des Fêtes a choisi de retourner à son ancien poste.
- 1.3** La directrice adjointe quitte pour l'école Arc-en-ciel.

No. de la résolution ou annotation	<p><b>2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p>
272CE2025-01-001	<p>Ajout(s) Parole à la direction : activité récompense patinoire (6.9) et expo-science 6<sup>e</sup> année (6.10).</p> <p>Proposé par M. Ali Meghoufel et secondé par Mme Alexandra Coulombe Adopté à l'unanimité</p>
	<p><b>3. PAROLE AU PUBLIC</b></p> <p>Aucun public.</p>
272CE2025-01-002	<p><b>4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 NOVEMBRE 2024</b></p> <p>Proposé par Mme Maude Bellefeuille et secondé par Mme Tania Madore. Adopté à l'unanimité</p>
	<p><b>5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL</b></p> <p>Suivi du point 6.3 : pour le programme aidersonenfant.com, le rapport final indique que 44 parents ont créé un compte, 74 capsules ont été visionnées, il y a eu 35 visionnements en direct et 3 personnes se sont inscrites dans les groupes de discussions.</p> <p>Il est proposé de renouveler cette mesure pour la prochaine année à titre d'aide aux parents.</p>
272CE2025-01-003	<p>Proposé par Mme Karine Chouinard et secondé par Mme Maude Bellefeuille. Adopté à l'unanimité</p>
	<p><b>6. PAROLE À LA DIRECTION</b></p> <p><b>6.1 Sortie au Grand-Coteau – Spectacle des arts (approbation par courriel)</b></p> <p>La direction demande l'approbation pour la sortie pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années et le groupe 992 pour un spectacle d'arts au Grand-Coteau.</p>
272CE2025-01-004	<p>Proposé par Mme Maude Bellefeuille et secondé par M. Ali Meghoufel. Adopté à l'unanimité</p>

No. de la résolution ou annotation	<p><b>6.2 Activités de Noël (approbation par courriel)</b></p>
	<p>La direction a demandé au CÉ d'approuver la dérogation à l'horaire d'enseignement pour les activités de Noël. Approbation demandée par courriel.</p>
272CE2025-01-005	<p>Proposé par Mme Maude Bellefeuille et secondé par M. Ali Meghoufel. Adopté à l'unanimité</p>
	<p><b>6.3 COSP</b></p>
	<p>La direction demande au CÉ d'approuver la planification des COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle).</p>
272CE2025-01-006	<p>Proposé par Mme Lise Paquet et secondé par Mme Tania Madore. Adopté à l'unanimité.</p>
	<p><b>6.4 Reliquat de l'action collective sur les frais facturés aux parents ;</b></p> <p><b>Résolution</b></p> <p><b>DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS</b></p> <p>Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.</p> <p>Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.</p> <p>Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.</p>

No. de la résolution  
ou annotation

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

**L'école Aux-Quatre-Vents** se voit octroyer une somme de **3 081\$** qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence ;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi ;
- Le parent est monoparental ;
- Le niveau académique des parents est faible ;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents ;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents ;

<p>No. de la résolution ou annotation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents ;</li> <li>• L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école ;</li> <li>• L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.</li> </ul> <p>Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024. Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.</p> <p>La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.</p> <p>Les membres échangent à ce sujet.</p>
<p>272CE2025-01-007</p>	<p>En conséquence, sur proposition de Mme Maude Bellefeuille Il est résolu à l'unanimité : <b>D'APPROUVER</b> que la somme de <b>3 081\$</b> soit versée au fonds à destination spéciale.</p>
<p>272CE2025-01-008</p>	<p><b>6.5 Grille-matières 2025-2026</b></p> <p>La direction présente la grille-matière préparée suite à la consultation des enseignant(e)s et la soumet à l'approbation du CÉ. Elle répond à quelques questions sur la grille-matière.</p> <p>Proposé par M. Ali Meghoufel et secondé par Mme Amy Clarke. Adopté à l'unanimité.</p>

272CE2025-01-009	<p><b>6.6 Dépistage troubles visuels (préscolaire)</b> La direction indique que le 21 mars aura lieu le dépistage de troubles visuels. Elle soumet la dérogation à l'horaire d'enseignement à l'approbation du CÉ.</p> <p>Proposé par Mme Maude Bellefeuille et secondé par Mme Alexandra Coulombe. Adopté à l'unanimité.</p>
272CE2025-01-010	<p><b>6.7 Vaccination (hépatite 4<sup>e</sup> année et rappel de rougeole au préscolaire)</b> Le 19 mars aura lieu la campagne de vaccination pour les élèves de 4<sup>e</sup> année. La direction soumet la dérogation à l'horaire de classe à l'approbation du CÉ.</p> <p>Proposé par Mme Émilie Deslauriers et secondé par Mme Lise Paquet. Adopté à l'unanimité.</p>
272CE2025-01-011	<p><b>6.8 Photos des finissants</b> La direction demande l'approbation du CÉ pour la dérogation à l'horaire d'enseignement lors de la tenue des photos des finissants qui aura lieu le 9 mai.</p> <p>Proposé par Mme Karine Chouinard et secondé par Mme Tania Madore Adopté à l'unanimité.</p>
272CE2025-01-012	<p><b>6.9 Sortie à la patinoire (502, 601, 602 et classe multi 3<sup>e</sup> cycle)</b> Il y aura une activité de récompense à la patinoire le 7 février. Dérogation à l'horaire de classe.</p> <p>Proposé par Mme Maude Bellefeuille et Mme Amy Clarke Adopté à l'unanimité.</p>
272CE2025-01-013	<p><b>6.10 Expo-science</b> Le 7 février en avant-midi aura lieu une exposition scientifique par les groupes de 6<sup>e</sup> année. Les parents et les autres élèves de l'école seront invités à aller voir les projets scientifiques des élèves.</p> <p>Proposé par Mme Alexandra Coulombe et Mme Maude Bellefeuille. Adopté à l'unanimité</p>

## **7. PAROLE AUX ENSEIGNANTS**

Il y a eu le camp Minogami pour les groupes de 6<sup>e</sup> année, ça s'est bien passé et ce fut une réussite. Il y a aussi eu le marché de Noël, plusieurs personnes y ont fait leur tour. Une somme d'environ 3000.00\$ a été amassée au marché. Les élèves ont fait un spectacle de Noël.

## **8. PAROLE À LA PROFESSIONNELLE**

Très occupé au niveau des professionnels puisque c'est la période de classement pour l'année prochaine. Réception des inscriptions des enfants de garderie qui reçoivent déjà des services du CISSS.

## **9. PAROLE AU SERVICE DE GARDE**

La technicienne est toujours en apprentissage. Elle est arrivée en poste en début de semaine.

## **10. PAROLE AU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

Il y a eu la consultation sur le calendrier scolaire pour 2025-2026. Celui-ci est en ligne. Plusieurs discussions sur les communications aux parents. Discussion sur Mozaïk qui n'est pas utilisé de la même façon par les écoles. La sécurité aux abords des écoles est un enjeu qui touche l'ensemble du territoire. Plusieurs solutions discutées sont déjà en place à notre école. La représentante explique les possibilités pour reconnaître l'engagement des parents bénévoles.

## **11. CORRESPONDANCE**

Aucune.

## **12. AUTRES SUJETS**

Aucune.

## **13. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT**

La direction quitte et le CÉ discute des critères de sélection de la direction.

Proposé par Mme Alexandra Couloumbe et secondé par M. Ali Meghoufel  
Adopté à l'unanimité

272CE2025-01-014

272CE2025-01-015

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par Mme Alexandra Coulombe et secondé par M. Ali Meghoufel membres, et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nathalie Picard  
La présidente

Sandra Thibeault  
La direction

--	--